

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Gilles COURGEY, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER, Marie-Blanche BORY, Hervé FRACHISSE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Fatima KHELIFI, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir Jean-Michel TALON à Marie-Blanche BORY, Gerard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Fatima KHELIFI à Lionel ROY, Fabrice PETITJEAN à Patrice DUMORTIER, Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Anaïs MONNIER à Thomas BIETRY, Cédric PERRIN à Virginie REY, Bernard CERF à Jean Louis HOTTLET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 1 ^{er} avril 2021	Le 1 ^{er} avril 2021	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	43

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jacques ALEXANDRE est désigné.

2021-03-46 Mission de recrutement de médecins généralistes

Rapporteur : Sandrine LARCHER

*Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.
Vu l'arrêté du Directeur de l'ARS Bourgogne Franche-Comté n° ARSBFC/DOS/ASPU/19-171 du DG ARS du 16 septembre 2019, relatif au zonage des médecins,
Vu la délibération 2019-06-24 relative à l'aide à l'installation de médecins sur le territoire de la Communauté de communes*



Devant les difficultés d'accès aux soins sur le territoire et le manque de médecins, la Communauté de communes du Sud Territoire s'est emparée de la problématique de la démographie médicale ces dernières années. En effet, avec un nombre de médecins insuffisant au regard de sa population et de la superficie de son territoire, et un nombre de départs en retraite important, la CCST accuse un déficit en matière d'offre médicale.

La Communauté de communes est composée de 3 bassins de vie au sein de l'INSEE et donc de l'ARS. Le bassin de vie de Beaucourt avait été classé dans son intégralité en Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS sur le zonage régional des médecins précédents. La création de l'Espace Simone Veil à Beaucourt et l'accueil facilité de différentes professions médicales et paramédicales sur ce site avaient permis de porter le nombre de médecins sur la commune à 4 et ainsi d'apporter une solution au manque de médecins sur ce bassin de vie. Le zonage de l'ARS avait alors pu évoluer en classant à son tour le bassin de vie de Delle en Zone d'Intervention Prioritaire compte tenu des difficultés en matière de santé rencontrées sur ce territoire.

Cependant, sur les 4 médecins beaucourtois, 2 sont partis en retraite au 1^{er} janvier 2021 et l'un des médecins nouvellement installés a décidé d'aller exercer sur une autre commune, ramenant alors le nombre de médecins à un seul sur cette commune de plus de 5000 habitants et pour un peu plus de 7000 personnes du Sud Territoire des communes de ce bassin de vie. Aujourd'hui la situation est encore plus inquiétante sur le bassin de vie de Beaucourt qu'elle ne pouvait l'être il y a 5 ans.

Afin d'apporter des solutions à la question de la démographie médicale sur son territoire, la CCST a mis en place certaines mesures d'accompagnement ces dernières années.

Ainsi, elle a apporté son soutien au projet de Pôle médico-tertiaire à Beaucourt par l'acquisition de surfaces dans ce bâtiment ; le même accompagnement a été réalisé sur la commune de Delle avec l'acquisition de cellules dans le nouveau pôle médical en construction.

En parallèle, la CCST a également voté en conseil communautaire des aides à l'installation de médecins sur les communes de son territoire, en complément des aides de l'ARS, à destination des médecins généralistes et des kinésithérapeutes.

Malgré la mise en place de ces différentes mesures incitatives, la situation reste inquiétante sur l'ensemble du territoire de la CCST.

Il est ainsi envisagé de faire appel à un cabinet de recrutement spécialisé dans la recherche de médecins, notamment de médecins généralistes. La Communauté de communes a été approchée par une société spécialisée depuis 12 ans dans le recrutement de médecins (près de 200 par an), toutes spécialités confondues, ainsi que des cadres de santé et des profils paramédicaux pour le compte de ses clients (établissements publics et privés, collectivités, entreprises...)

Afin de recruter des médecins de l'Union Européenne pour le compte de ses clients, ce cabinet combine les actions passives (envoi de candidatures en différentes langues, campagne de communication, organisation de webinaires...) et les actions dites actives, notamment de chasse par approche directe des candidats, présélection par le cabinet sur la base des candidatures reçues, entretien organisé avec le client (présentiel ou à distance). Le cabinet apporte une aide à la décision, accompagne et oriente les médecins recrutés notamment dans leurs démarches d'inscription à l'ordre des médecins, la recherche de logement...

Le cabinet s'engage ainsi à trouver les professionnels souhaités dans un délai de 6 mois.

La Communauté de communes souhaite se lancer dans une démarche de recrutement de ce type, afin de garantir une meilleure couverture de l'ensemble de son territoire en médecins dans les prochaines années, avec une première expérimentation sur la commune de Beaucourt, en grande

difficulté en matière de démographie médicale et bénéficiant de locaux récents, vacants et rapidement utilisables.

Cette première expérimentation serait suivie par une démarche similaire sur les communes de Delle, puis Grandvillars, permettant ainsi de traiter la problématique sur les 3 bourgs-centre de la CCST et sur l'ensemble des bassins de vie de la collectivité.

Le cabinet se propose ainsi de procéder au recrutement de 2 médecins généralistes sur la ville de Beaucourt, pour un montant de 17 000 euros HT pour le premier médecin recruté. Dans l'éventualité où le cabinet pourrait trouver un deuxième médecin, la prestation pour ce deuxième médecin serait facturée 12 750 euros HT.

Le cabinet insiste sur la nécessité de l'accompagnement du médecin recruté et sur la qualité de l'accueil à mettre en place (vie quotidienne, accessibilité, cadre de vie...); ainsi la CCST souhaite prendre en charge également les frais liés à la plate-forme de prise de rendez-vous Doctolib pour les nouveaux médecins qui s'installent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

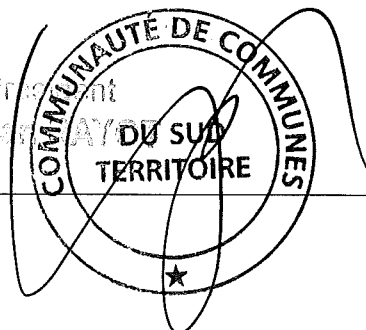
- De valider la proposition de mission de recrutement telle que décrite plus haut,
- D'autoriser le Président à signer le contrat pour la mission de recrutement de 2 médecins généralistes sur la Ville de Beaucourt, comme première étape de la démarche,
- D'autoriser la prise en charge financière du cout lié à l'utilisation de la plate-forme Doctolib pour les médecins nouvellement installés,
- D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 20/04/2021

Le Président,

Le Président
Christian RAJOT



Le Président,

Le Président
Christian RAJOT

